

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 04 avril 2022 à 20 heures 30 minutes

Présents : M. FOSSÉ Jean-Luc, M. MÉAU Christophe, Mme TISSERAND Florence, M. PEREZ Alain, M. ALEM Pierre, M. ANGELÉ Michel, M. CARITÉ Adrien, Mme CORNEILLE Stéphanie, Mme DE VALENCE DE MINARDIERE Anne, M. DUCOURNAU Yann, Mme SAMPAÏO Jessica, Mme VANCOILLIE Véronique.

Procurations : Mme PERTUSA Fanny donne procuration à M. DUCOURNAU Yann
M. BLONDEAU Bruno donne procuration à Mme CORNEILLE Stéphanie

Absente excusée : Mme LOUSTAU Anne-Marie

Secrétaire de séance : Mme CORNEILLE Stéphanie

Président de séance : M. FOSSÉ Jean-Luc.

1. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES

M. MÉAU informe l'assemblée qu'il convient de voter les taux d'imposition 2022 des taxes directes locales soit la Taxe sur le Foncier Bâti et la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Il rappelle les taux votés l'an dernier en précisant qu'ils ne sont pas augmentés depuis 2011 :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 29,05 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 92,08 %.

Il rappelle que la Taxe d'Habitation a été supprimée depuis 2 ans. En conséquence nous percevons en contrepartie le versement de la part départementale de la taxe sur le Foncier Bâti dont le taux s'élève à 33,85 %.

M. MÉAU propose de maintenir les taux des taxes sans appliquer d'augmentation.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve de reconduire pour 2022 le taux d'imposition des taxes directes locales, ainsi qu'il suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 29,05 % de la Commune + 33,85 % du Département = 62.90%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 92,08 % de la Commune.

2. VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

M. MÉAU donne lecture des subventions 2022 :

VOTE DES SUBVENTIONS : 38 773 €

Anciens Combattants et Victimes de Guerre : 120 €

ADDA (Asso. Dép. pour le Développement des Arts) : 288 €

Amicale Don du Sang : 730 €

Association La Nourrice : 600 €

Aubiet Tennis Association : 850 €

Club des Aînés Vallée de l'Arrats : 440 €

CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) : 500 €

Coopérative Scolaire : 1 200 €

Coopérative Scolaire - Classe verte : 1000 €

Coopérative Scolaire - Natation : 980 €

Culture Portes de Gascogne : 562 €

Foyer Rural : 6 000 €

Foyer Rural - Manifestations : 1 000 €

Groupe de Recherches Historiques : 400 €

Association KIRIKOU : 19 803 €

Association des Parents d'Élèves de l'école : 500 €

Société de Chasse : 600 €
Société de Pêche : 600 €
Union Sportive Aubiétoise : 2 200 €
Association Modélisme : 400 €

+ SUBVENTION CAISSE DES ÉCOLES : 13 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le montant des subventions proposées.

M. MÉAU donne lecture des participations 2022 :
VOTE DES PARTICIPATIONS : 563 €
Association des Maires : 533 €
Syndicat d'Énergies du Gers : 30 €

+ PARTICIPATION AU SDIS : 40 425 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le montant des participations proposées.

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

M. MÉAU donne lecture du Budget Primitif 2022 de la Commune :
SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 1 232 697 €

- Charges à caractère général : 247 371,87 €
- Charges de personnel (salaires, cot. sociales, assurances) : 390 600 €
- Attribution compensation 3CAG : 117 900 €
- Autres charges de gestion courante : 127 461 €
 - dont subventions 38 773 €
 - dont Caisse des Écoles 13 000 €
 - dont SDIS 40 425 €
- Intérêts des emprunts : 13 000 €
- Charges exceptionnelles : 8 500 €
- Dotations aux provisions : 122 €
- Dépenses imprévues : 5 000 €
- Virement à la section d'investissement : 322 742,13 €

RECETTES : 1 232 697 €

- Excédent antérieur reporté : 296 217,36 €
- Remboursement personnel (caisse école, serv. Ass) : 20 000 €
- Produits des services : 9 549,64 €
- Impôts et Taxes : 470 000 €
- Dotations et Participations : 401 830 €
- Autres produits de gestion courante (loyers) : 30 000 €
- Produits financiers : 100 €
- Autres produits exceptionnels : 5 000 €

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 1 477 441 €

- Déficit reporté : 148 320,87 €
- Dépenses imprévues : 5 000 €
- Capital emprunt : 63 000 €
- Dépôts et cautionnement : 1 100 €
- Frais PLU : 7 500 €
- Frais d'études : 120 000 €
- Aménagement de la Nourrice : 26 000 €
- Travaux annuels ONF Bois de Tulle : 1 000 €
- Plantations arbres « 1 arbre 1 naissance » : 1 000 €
- Pôle Médical : 540 000 €
- Rénovation Kirikou : 360 000 €

- Travaux PMR bâtiments publics : 62 000 €
- Travaux appartements communaux : 10 000 €
- Travaux aménagement bibliothèque : 1 000 €
- Travaux déversoir lac communal : 34 420 €
- Travaux voirie : 55 000 €
- Travaux éclairage public village : 5 000 €
- Projet d'adressage LA POSTE : 10 100 €
- Autres installations, matériels et outillages (animations zéro phyto, réparation tracto, appuis vélos, tables pique-nique) : 15 000 €
- Matériel bureautique et informatique : 2 000 €
- Autres immobilisations corporelles (robot cuisine cantine, magnets défibrillateur, panneaux signalétiques) : 10 000,13 €

RECETTES : 1 447 441 €

- FCTVA : 103 908 €
- Taxe d'aménagement : 15 000 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 148 320,87 €
- Dépôts et cautionnement : 1 100 €
- Virement de la section de fonctionnement : 322 742,13 €
- Subventions 2022 : 191 370 €
 - Région – jeux Mestres : 4 227 €
 - 3CAG – 2021 : 7 150 €
 - CAF – rénovation Kirikou : 180 000 €
- Emprunt : 695 000 €

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

M. MÉAU donne lecture du Budget Primitif 2022 de la Commune :

SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 89 104 €

- Charges à caractère général : 19 102,52 €
- Intérêts des emprunts : 722 €
- Reversement salaire agent : 5 000 €
- Créances en non-valeur et créances éteintes : 2 000 €
- Opérations d'ordre (dotation aux amortissements) : 10 083 €
- Dotations aux provisions : 18 €
- Virement à la section d'investissement : 52 178,48 €

RECETTES : 89 104 €

- Excédent antérieur reporté : 38 943 €
- Redevances assainissement : 46 000 €
 - Redevances : 44 000 €
 - Raccordements : 2 000 €
- Produits exceptionnels : 100 €
- Opérations d'ordre (amortissement subvention) : 4 061 €

SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 109 851 €

- Déficit reporté : 47 089,52 €
- Capital des emprunts : 3 700 €
- Travaux – Installations : 55 000,48 €
- Opérations d'ordre (amortissement subvention) : 4 061 €

RECETTES : 109 851 €

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 47 089,52 €
- FCTVA : 500 €
- Opérations d'ordre (dotation aux amortissements) : 10 083 €
- Virement de la section de fonctionnement : 52 178,48 €

5. TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ PMR

M. le Maire fait part de la nécessité d'acheter des bandes antidérapantes supplémentaires pour les marches extérieures des lieux publics : le devis présenté de la société L'ISLE EN COULEURS de l'Isle-Jourdain s'élève à 1 814,58 € H.T. soit 2 177,50 € T.T.C.

Il donne ensuite la parole à M. DUCOURNAU qui fait le point sur les travaux PMR en cours et à venir :

- les travaux d'aménagement PMR des sanitaires au Foyer Rural ont démarré
- les futurs travaux d'aménagement extérieurs d'accès au Foyer Rural, au local ado aux Mestres, aux courts de tennis et au stade de football.

M. DUCOURNAU indique que les travaux d'accès aux courts de tennis devront attendre la réfection de la cour de l'école car les engins emprunteront les accès au tennis.

Oùï cet exposé, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'achat des bandes antidérapantes à la société L'ISLE EN COULEURS de l'Isle-Jourdain pour un montant total de 1 814,58 € H.T. soit 2 177,50 € T.T.C.

6. RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE AUTOUR DU SITE DE LA NOURRICE ET AUTOUR DU LOCAL ADO DES MESTRES

M. le Maire informe que 2 des 3 entreprises sollicitées pour obtenir un relevé topographique du site de la Nourrice et autour du local ado des Mestres ont répondu à la demande de devis :

- Relevé du site de la Nourrice :
 - o GEOPRO-G de Cologne : 6 000 € H.T.
 - o SURVEY de Gimont : 5 800 € H.T. incluant un scan 3D du pigeonnier
- Relevé du local ado aux Mestres :
 - o GEOPRO-G de Cologne : 1 300 € H.T.
 - o SURVEY de Gimont : 1 000 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir les devis de la société SURVEY de Gimont pour le relevé du site de la Nourrice pour un montant de 5 800 € H.T. soit 6 960 € T.T.C. et pour le relevé du local ado aux Mestres pour un montant de 1 000 € H.T. soit 1 200 € T.T.C.

7. INSTALLATION OMBRIÈRES AU STADE DE FOOTBALL

M. le Maire donne la parole à M. MÉAU qui rappelle la sollicitation de l'Agence Régionale Énergie Climat (AREC) et du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers pour l'installation et l'exploitation d'ombrières sur le site du stade de football.

Mme VANCOILLIE demande à ce que le voisinage soit concerté car cette installation va entraîner une nuisance visuelle.

M. DUCOURNAU informe de la possibilité de réaliser un habillage bois afin d'insérer le projet dans l'environnement ; il ajoute que ce projet s'inscrit dans une démarche de transition énergétique.

Mme CORNEILLE demande s'il n'y a pas d'autres lieux sur la commune à exploiter autre qu'autour du stade de football.

M. MÉAU va interroger l'Agence sur la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture du club house.

La discussion se poursuit à l'issue de laquelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite reporter la décision à prendre sur ce projet.

8. ACQUISITION CAPTEURS CO2 POUR L'ÉCOLE

M. le Maire fait part à l'assemblée que l'Etat soutient les collectivités qui effectuent l'acquisition de capteurs de CO2 pour équiper les écoles à hauteur de 8 €/élève, soit environ 800 € maximum d'aide financière pour la commune.

Il présente les 2 devis qui ont été sollicités pour l'achat de 5 capteurs CO2 pour les 5 classes :

- SEDI Equipement (30) : 330,10 € H.T.
- LANDES (65) : 492,50 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la société SEDI Equipement pour l'acquisition de 5 capteurs CO2 pour l'école pour un montant total de 330,10 € H.T soit 396.12 € T.T.C.

9. QUESTIONS DIVERSES

Travaux ONF 2022

M. le Maire informe qu'au prochain conseil municipal sera proposée au vote la réalisation de travaux annuels au bois de Tulle par l'Office National des Forêts.

Conteneurs poubelles autour du SMAEP quartier de la Jalousie

Les conteneurs sont déplacés provisoirement sur le parking du SMAEP Aubiet-Marsan car les services de voirie du Conseil Départemental réfectionnent le chemin d'accès.

Par la suite des travaux de busage de fossé seront effectués afin de reculer les conteneurs et de les éloigner des locaux existants occupés.

Sollicitation de l'école

M. le Maire rappelle les nombreux travaux et investissements réguliers faits par la commune pour l'école et regrette malgré cela des remarques formulées par le corps enseignant. Il informe que l'Education Nationale peut participer à l'équipement des classes à condition que ces aides soient sollicitées par le corps enseignant.

Elections présidentielles

M. le Maire fait le point sur l'organisation des élections présidentielles (tenue du bureau de vote, procuration, gestes barrières, etc...)

Tour de table

Mme CORNEILLE demande si en même temps de prévoir la mise en place d'une tablette adaptée aux PMR au niveau du comptoir du secrétariat, le rafraîchissement du sol et des murs est possible. M. le Maire souligne la nécessité de refaire le sol mais la difficulté de déplacer les bureaux administratifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.